

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/64

L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

VOTE : à la majorité (2 voix CONTRE : M. BELESTA-LABOURDETTE et Mme HELIP)

Objet : SOCIAL – Aménagement de deux structures multi-accueil en Vallée d'Ossau : subvention d'équipement et subvention de fonctionnement

Monsieur le Président rappelle la délibération du 5 février 2009, approuvant la gestion des deux unités multi accueil situées à Laruns et Louvie-Juzon par l'association « Pimponet » dont la présidente est Madame Sarah VIDAL et dont le siège social se situe, 36 rue du Bialé à Laruns.

L'association a présenté un budget d'investissement de 34 315 euros TTC pour l'acquisition de matériel : mobilier, matériel éducatif (jeux, livres ...). La Caisse d'Allocations Familiales, également sollicitée, a octroyé une aide de 17 200 euros et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, une aide de 5 000 €.

Avant l'ouverture des structures, l'association doit s'équiper en informatique (ordinateurs, logiciels pour la comptabilité et les plannings..) pour un montant de 3 450 €.

La commission financière, réunie le 21 septembre 2009, propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour l'investissement avec signature d'une convention.

L'association doit recruter la directrice quelques mois avant l'ouverture des structures afin de préparer le projet d'établissement, de procéder au recrutement du personnel, de suivre les travaux, de recevoir les parents...

La commission financière propose d'allouer une aide au démarrage de 8 000 €

Vu les propositions de la commission financière,
Où l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Le 25 SEP. 2009
SOUS - PREFECTURE
ALBON STE MARIE

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'équipement pour un montant de 8 000 € à l'Association PIMPONET,
PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours : compte 20442, « subvention d'équipement versée à personnes de droit privé »

AUTORISE le virement de crédit d'un montant de 8 000 € du compte 2764 « créance sur personnes de droit privé » vers le compte 20442,

AUTORISE le Président à signer la convention,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement pour un montant de 8 000 € à l'association PIMPONET,
PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours : compte 6574, « subvention de fonctionnement aux associations ».



Pour extrait certifié conforme,
le Président, Francis COUROUAU

CONVENTION FINANCIERE D'EQUIPEMENT
Entre
la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
et
l'Association PIMPONET

Entre les soussignés :

➤ La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, représentée par son Président, Monsieur Francis COUROUAU, dûment habilité à cet effet par la délibération en date du xxx, reçue au contrôle de légalité le.....

et :

➤ L'association « PIMPONET », association à but non lucratif reconnue d'intérêt général, gestionnaire de la structure Pimponet en ses deux lieux Laruns et Louvie Juzon, représentée par sa Présidente Sarah VIDAL, dûment habilité à cet effet par la délibération du Conseil d'administration en date du 16 Septembre 2009.

Objet de la Convention :

Définition de la participation financière de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau :
aux investissements de démarrage pour l'achat de matériel de la structure multi accueil.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagements de l'Association

L'association s'engage à n'utiliser cette subvention que pour réaliser des dépenses d'équipement :
- mobilier, matériel éducatif (jeux, livres ...).
- matériel informatique (ordinateurs, logiciels pour la comptabilité et les plannings..) nécessaires au démarrage des crèches.

Article 2 : Engagements de la Communauté de Communes de la vallée d'Ossau

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'engage à verser une subvention d'équipement de **8 000 €** pour l'acquisition de matériel (mobilier et matériel informatique) au démarrage de la structure multi accueil.

Fait à Louvie-Juzon
Le
Pour l'association Pimponet
Sarah VIDAL
La Présidente

Pour la CCVO
Francis COUROUAU
Le Président

